

Extrait du Procès-verbal

**Copie de résolution**

3 février 2025

Municipalité de Sainte-Hénédine

À cette séance ordinaire, tenue au centre municipal le 3 février 2025 étaient présents les membres du conseil suivants : Madame Claude Lapointe Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire.

46-25

**Adoption second projet règlement modifiant le règlement de zonage no 328-08 concernant certaines dispositions applicables aux zones mixtes sans modification**

Considérant que le conseil municipal désire modifier son règlement de zonage à la suite de demandes de promoteurs;

Considérant que la consultation publique tenue le 27 janvier 2025 n'a pas soulevé de demande de modification;

Considérant que ce projet vise à apporter des modifications au règlement de zonage 328-08 à l'effet de modifier l'article 4.4.2 afin de permettre une hauteur maximale de bâtiment de trois étages dans la zone M-5 et de modifier l'annexe 1 afin de permettre l'usage de résidence unifamiliale en rangée dans les zones M-1 et M-10;

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine adopte le second projet de règlement 471-25 modifiant le règlement de zonage 328-08 concernant des dispositions applicables aux zones mixtes.

Copie Certifiée Conforme / sous réserve des approbations

  
Yvon Marcoux directeur général greffier et trésorier

05-02 2025